

# APPLIQUER LE RGPD DANS VOS PROCESSUS D'ACHATS PUBLICS

Respecter la réglementation dans ses procédures de marchés publics

1 JOUR, 7 HEURES

FONDAMENTAUX RÉGLEMENTAIRES DES MARCHÉS  
PUBLICS

CODE : MMP92

## Objectifs de la formation

- Identifier les points-clés du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés
- Intégrer le RGPD dans la gestion des marchés publics
- Déterminer les modes de traitement des données à caractère personnel
- Définir le rôle du DPO dans les processus d'achats

## Parmi nos formateurs

- MEUNIER Dimitri  
Avocat,  
CABINET ASEA AVOCATS

## Public concernés

- Acheteur public ; Assistant à maîtrise d'ouvrage ; Tout professionnel en prise de poste sur des métiers de travaux publics ; Juriste ; DPO

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Tarifs

- Tarif Session en classe virtuelle : 725,00 €HT
- Tarif Session en présentiel : 790,00 €HT

## Partie 1 : définir les contours et les conséquences du RGPD dans l'achat public

### Les points-clés de la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel

- Le cadre juridique
- Les nouvelles obligations des prestataires informatiques en matière de sécurité des systèmes d'information
- Mesurer les changements amenés par le RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée par la loi du 20 juin 2018 : les règles à respecter
- La typologie des données à caractère personnel
- Le traitement de données à caractère personnel
- Test de connaissance - Quiz sur les données à caractère personnel

### Identifier les acteurs de la protection et du traitement de données à caractère personnel

- Mesurer le rôle de l'Autorité de contrôle

- Définir la fonction de Délégué à la Protection des Données (DPO)
  - Distinguer les rôles joués par les destinataires, les personnes concernées, le responsable de traitement, le responsable conjoint de traitement et les sous-traitants
  - Exemples issus de l'expérience du consultant-formateur
- 

## Intégrer les conséquences pratiques dans vos processus de traitement des données personnelles

- Les principales modifications : augmentation des risques, action collective, nouveau principe d'Accountability, nouveaux droits pour les personnes, registre des traitements, privacy by design, donnée personnelle, donnée pseudonyme, donnée anonyme...
  - Repérer ce qui change pour les mairies, hôpitaux, offices de tourisme et établissements publics dans la gestion de leurs données
- 

## Sécurité informatique et sous-traitance : définir et encadrer vos responsabilités

- Les changements dans les obligations avec le RGPD
  - Obligation étendue de notification des failles de sécurité : comment la traiter
  - Aménager les contrats et avenants
- 

## Partie 2 : Maîtriser les impacts du RGPD dans l'achat public

### Mettre en place une organisation de l'achat compatible avec le traitement du RGPD

- Répartir les rôles entre le DPO et le service de la commande publique
  - Valider un protocole de saisie du DPO lors de l'expression du besoin par le service prescripteur
  - Définir un circuit achat validant les critères de choix
  - Savoir mettre en place les clauses RGPD lors des négociations ou de la mise au point
  - Etude de cas : les participants sont invités à analyser les organisations d'achats et y apporter des dispositions pour être en conformité avec la réglementation
- 

### Identifier la répartition des responsabilités entre l'acheteur et les titulaires et sous-traitants

- La responsabilité de l'acheteur comme responsable de traitement
  - Répartir les engagements entre le titulaire du marché et les sous-traitants
  - Définir les engagements entre co-traitants
- 

### Déterminer les prestations concernées

- Celles dont le prestataire traite des données à caractère personnel pour le compte de l'acheteur public
  - Présentation d'exemples issus des marchés de services d'entretien et de maintenance des bailleurs, des marchés numériques logiciels, des marchés d'hébergement de données, des marchés d'assurance ou de transports scolaires...
- 

### Recenser les clauses concernées

- Les clauses issues de l'article 28 du RGPD et désormais intégrées à la nouvelle Loi Informatique et Libertés
  - Rédiger un contrat général
  - Impact sur le CCAG TIC
- 

### Conduire des actions spécifiques pour les marchés en cours d'exécution

- Le rôle des services prescripteurs : cartographier les marchés concernés, leurs titulaires et sous-traitants
- Le rôle du DPO : assister les services prescripteurs dans la cartographie, préparer les courriers de communication aux sous-traitants, préparer les clauses RGPD, sensibiliser les prescripteurs

## Négocier les modifications des marchés en cours par avenant

- Relancer les sous-traitants dans le cadre des marchés en cours d'exécution et les inviter à la négociation
  - Définir les critères dans le cadre d'une procédure d'achat
  - Prévoir les mises au point pour s'accorder sur des points d'évolution contractuels en fonction de la sensibilité du marché et de la maturité du prestataire (sous-traitant)
  - Cas pratique étudié en collectif : rédiger la réponse et l'avenant suite à un courrier d'un prestataire éditeur de logiciel informant de l'application du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés
- 

### Dates

A distance (classe virtuelle)    Paris

05/09/2025

05/09/2025

---

### Modalités pédagogiques, d'évaluation et techniques

#### ■ Modalités pédagogiques:

Pour les formations synchrones-présentiel ou classes virtuelles (formations à distance, en direct), les stages sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants, et cherchent à respecter un équilibre entre théorie et pratique. Chaque fois que cela est possible et pertinent, des études de cas, des mises en pratique ou en situation, des exercices sont proposées aux stagiaires, permettant ainsi de valider les acquis au cours de la formation. Les stagiaires peuvent interagir avec le formateur ou les autres participants tout au long de la formation, y compris sur les classes virtuelles durant lesquelles le formateur, comme en présentiel peut distribuer des documents tout au long de la formation via la plateforme. Un questionnaire préalable dit 'questionnaire pédagogique' est envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et attentes spécifiques. Il est transmis aux intervenant(e)s avant la formation, leur permettant de s'adapter aux publics. Pour les formations en E-learning (formations à distance, asynchrones), le stagiaire peut suivre la formation à son rythme, quand il le souhaite. L'expérience alterne des vidéos de contenu et des activités pédagogiques de type quizz permettant de tester et de valider ses acquis tout au long du parcours. Des fiches mémos reprenant l'essentiel de la formation sont téléchargeables. La présence d'un forum de discussion permet un accompagnement pédagogique personnalisé. Un quizz de validation des acquis clôture chaque parcours. Enfin, le blended-learning est un parcours alternant présentiel, classes virtuelles et/ou e-learning.

#### ■ Modalités d'évaluation:

Toute formation se clôture par une évaluation à chaud de la satisfaction du stagiaire sur le déroulement, l'organisation et les activités pédagogiques de la formation. Les intervenant(e)s évaluent également la session. La validation des acquis se fait en contrôle continu tout au long des parcours, via les exercices proposés. Sur certaines formations, une validation formelle des acquis peut se faire via un examen ou un QCM en fin de parcours. Une auto-évaluation des acquis pré et post formation est effectuée en ligne afin de permettre à chaque participant de mesurer sa progression à l'issue de la formation. Une évaluation à froid systématique sera effectuée à 6 mois et 12 mois pour s'assurer de l'ancrage des acquis et du transfert de compétences en situation professionnelle, soit par téléphone soit par questionnaire en ligne.

#### ■ Modalités techniques FOAD:

Les parcours sont accessibles depuis un simple lien web, envoyé par Email aux stagiaires. L'accès au module de E-learning se fait via la plateforme 360Learning. La durée d'accès au module se déclenche à partir de la réception de l'invitation de connexion. L'accès aux classes virtuelles se fait via la plateforme Teams. Le(a) stagiaire reçoit une invitation en amont de la session lui permettant de se connecter via un lien. Pour une bonne utilisation des fonctionnalités multimédia, vous devez disposer d'un poste informatique équipé d'une carte son et d'un dispositif vous permettant d'écouter du son (enceintes ou casque). En ce qui concerne la classe virtuelle, d'un microphone (éventuellement intégré au casque audio ou à la webcam), et éventuellement d'une webcam qui permettra aux autres participants et au formateur de vous voir. En cas de difficulté technique, le(a) stagiaire pourra contacter la hotline au 01 70 72 25 81, entre 9h et 17h ou par mail au [logistiqueformations@infopro-digital.com](mailto:logistiqueformations@infopro-digital.com) et la prise en compte de la demande se fera dans les 48h.